



CONSEIL MUNICIPAL du 2 février 2020

Budget Primitif 2020 de la Ville &

Budget de Gestion 2020 assainissement



PREAMBULE BP 2020



4 remarques liminaires:

- 1. le budget 2020 sera voté plus tôt dans l'année du fait du calendrier électoral et du positionnement des vacances scolaires, 2 éléments qui s'ajoutent aux règles propres de vote des budgets (délai DOB/Budget)
- 2. la clôture du budget 2019 débute, les montants 2019 sont donc estimés
- 3. l'actualisation des normes comptables a nécessité des ajustements, courant 2019 et au niveau de la préparation 2020. Certaines variations de compte à compte peuvent s'expliquer par ces ajustements
- 4. Ce document anticipe un budget qui pourra être amendé après les élections par la nouvelle équipe. Le budget reprend donc les opérations lancées et permet d'assurer leur financement sans rupture de continuité et offre, à la nouvelle équipe qui se présentera, un budget sincère et équilibré.

EQUILIBRE DU BUDGET BP 2020



FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			
RECETTES	DEPENSES		RECETTES	DEPENSES		
Impôts et taxes	Charges à caractère général		Subventions	Dépenses d'équipement		
Dotations et participations	Charges de	de FCTVA		u equipement		
	personnel			Dépenses		
Recettes des services	Autres			financières		
Autres	Epargne Brute		Autros Epargne Brute			
Adiles	990 132€		Epargne Nette	Capital Dette		
19 790 036 € *	19 790 036 € *		19 069 106 € *	19 069 106 € *		



Section de FONCTIONNEMENT

BP 2020

BUDGET PRINCIPAL



€	BP 2019	BP 2020	Variation
Recettes réelles de Fonctionnement	19 708 842	19 779 036	+ 0,36 %
Dépenses réelles de Fonctionnement	18 775 627	18 788 904	+ 0,07 %
Autofinancement	933 215	990 132	+ 6,1 %

Une capacité d'Autofinancement en hausse de :

6,1%



Les recettes réelles de fonctionnement sont proposées pour un montant de **19,8 M€** (y compris les recettes « exceptionnelles »), soit, en très légère hausse (+0,36%) par rapport à celles proposées en 2019 (19,7 M€) et en baisse par rapport à celles estimées au CA 2019.

En effet, en 2019, en attente de l'arrêt des comptes, elles devraient s'élever à un peu plus de 20,1 M€ hors cession Cap jeunes.

Les recettes de fonctionnement sont principalement composées :

- des recettes fiscales,
- des dotations
- et des services facturés.

La fiscalité, malgré la « suppression » de la taxe d'habitation reste la première ressource de la ville.



En 2020, les recettes fiscales, inscrites dans le chapitre « Impôts et taxes », sont proposées pour un montant de **13,728 M€**, soit en très légère baisse d'environ 2 K€ par rapport à celles estimées en 2019.

Les recettes de ce chapitre comprennent :

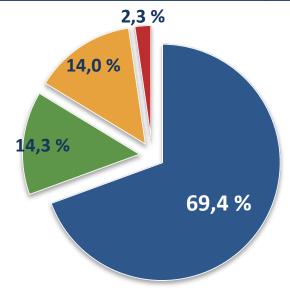
- les impositions sur rôle (**Taxe d'Habitation et Taxe Foncière**), dont la ville peut, dans les conditions prévues par la loi, fixer le taux et l'assiette.
 - => La prévision intègre la revalorisation nominale des valeurs locatives de +0,9% et un maintien des taux = **8,5 M€**

La notification des bases sera communiquée entre fin mars et mi avril, un ajustement des recettes sera à prévoir au Budget Supplémentaire.

- Elles comprennent également des recettes fiscales indirectes comme les droits de mutation, les droits de place, les taxes funéraires.
 - => 964 K€
- Enfin, elles comprennent une recette figée, l'attribution de compensation (A.C), qui correspond à de la fiscalité transférée dans le cadre des transferts de compétences à l'intercommunalité (CASGBS)
 - => Délibération = 4,264 M€



€	BP 2014	BP 2019	Variation 2020/2014	BP 2020	Variation 2020/2019
Recettes réelles de Fonctionnement	20 607 483	19 708 842	-4,02%	19 779 036	+0,36%
Impôts et taxes	13 013 169	13 730 659	+5,5%	13 728 601	-0,01%
Dotations et participations	4 900 527	2 930 491	-42,3%	2 825 565	-3,6%
Recettes des services	2 582 700	2 760 470	+7,3%	2 770 795	+0,4%
Autres	111 087	287 222	+308,8 %	454 075	+58,1%



- Impôts et taxes Fiscalité : 1ère recette de la ville
- Dotations et participations
- Recettes des services
- Autres



LES RECETTES FISCALES: TAXE FONCIÈRE ET TAXE D'HABITATION

Recettes de fisca (Taxe Foncière et Ta	Variation	
BP 2014	8,291 M€	
BP 2015	8,396 M€	+ 1,3%
BP 2016	8,412 M€	+ 0,2%
BP 2017	8,572 M€	+ 1,9%
BP 2018	8,713 M€	+ 1,6%
BP 2019	8,436 M€	- 3,1%*
BP 2020	8,500 M€	0,76 %

Revalorisation des bases de 0,9 % en 2020 Maintien des taux (part communale) en 2020

^{*} Pour mémoire, baisse de 10% du taux de taxe foncière sur propriétés bâties



LES RECETTES FISCALES: ATTRIBUTION DE COMPENSATION (AC)

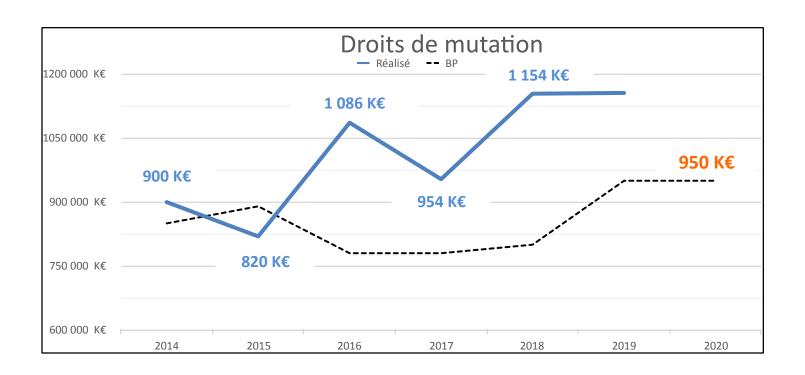
Attributions de c	Variation	
BP 2014	3,903 M€	-
BP 2015	4,127 M€	+ 5,7%
BP 2016	4,123 M€	+ 1%
BP 2017	3,979 M€	- 3,5%
BP 2018	4,264 M€	+ 7,1%
BP 2019	4,264 M€	=
BP 2020	4,264 M€	=

2017 : suppression 2ème part Dotation de Solidarité Communautaire 2018 : restitution compétence bibliothèque

2019 = 2020



TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION





Dotations et Participations 2,826 M€

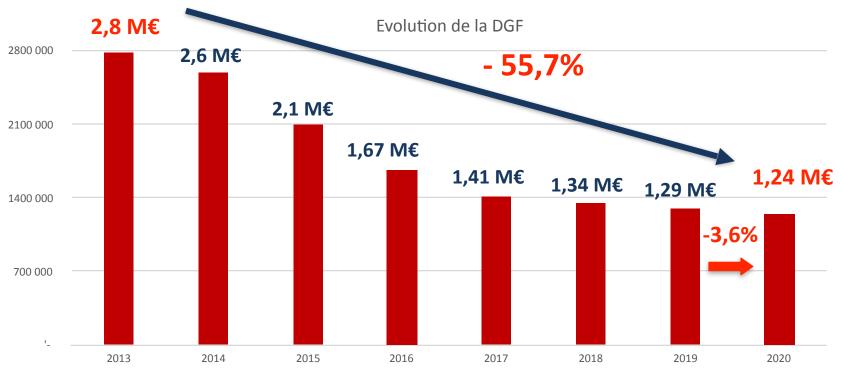
Pour le financement des compétences qui lui sont confiées, la ville perçoit notamment des dotations de l'Etat et d'organismes publics. La plupart des dotations sont en baisse.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) était jusqu'à présent la principale dotation de l'Etat. Pour autant, elle continue de baisser chaque année et ne représente plus que 6,3 % des recettes réelles de fonctionnement, alors que sa part était de 13,5 % dans le budget 2014, date de la première baisse drastique des dotations décidée par l'Etat. Elle passe ainsi de 2,8 M€ en 2014 à 1,29 M€ en 2019.

Désormais, les dotations de la CAF, versées au titre des actions menées dans le cadre des actions à destination de l'enfance et de la petite enfance, tendent à dépasser la DGF.



LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT / DGF



DGF notifiée 2008 -2019 DGF - Estimée 2020

6,3 % des RECETTES DE FONCTIONNEMENT

(contre 13,5% en 2014)



LES PARTICIPATIONS DE LA CAF

Allocations de la CAF				
BP 2014	1,7 M€			
BP 2015	1,6 M€			
BP 2016	1,5 M€			
BP 2017	1,2 M€			
BP 2018 *	1,5 M€			
CA 2019 **	1,4 M€			
BP 2020	1,4 M€			

^{* 2018 :} Transfert Politique de la Ville du budget CCAS au budget de la ville

^{**} Estimation



Les produits des services facturés :

Ces recettes sont la contrepartie d'un service rendu. Elles correspondent principalement aux recettes :

- des services scolaires (restauration, garderie, études, TAP,...);
- de la petite enfance (recettes liées aux crèches)
- du conservatoire de musique.

Elles sont proposés pour un montant de **2,77 M€**, ce qui représente une stabilité par rapport au BP 2019.

Point méthodologique :

Dans le cadre de l'actualisation des normes comptables, il a été procédé à un transfert du compte 70323 (Redev. occupat° domaine public communal) vers le compte 752 (Revenus des immeubles) ainsi que du compte 70688 (Autres prestations de services) vers le compte 7062 (Redevances services à caractère culturel)



SERVICES FACTURES

Services Scolaires (res Petite Enfance (crèch	Variation		
CA 2014	2,954 M€		
CA 2015	2,595 M€		
CA 2016	2,873 M€		
CA 2017	3,038 M€	- 7,58%	
CA 2018	2,722 M€		
CA 2019* BP 2019 pour mémoire	2,790 M€* 2,761 M€		
BP 2020	2,770 M€	+ 0,32% (BP/BP)	

^{*}estimation



AUTRES RECETTES

Les autres recettes sont impactées par deux éléments :

- 1. Impact du transfert de crédits du compte 70323 vers le compte 752 (actualisation de normes comptables)
- 2. Recette liée au protocole d'accord avec Groupama (délibération du 16/12/2019)
- Atténuation de charges 35K€ : elles correspondent au remboursement sur certains arrêts maladie
- Autres produits de gestion courante 294 K€: elles correspondent à l'ensemble des loyers et locations de salles.
- Recettes exceptionnelles 125K€: 115K€ au titre du protocole Groupama + 10 K€ de divers

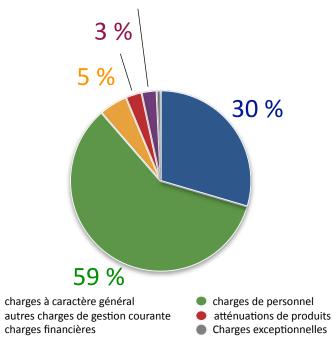


Les dépenses réelles de fonctionnement sont proposées pour un montant de 18,8 M€, soit stables par rapport au BP 2019.

Depuis 2008, la recherche systématique d' « économies » et la rationalisation des moyens ont permis de réduire les dépenses de fonctionnement, tout en maintenant un service public de qualité à destination des Carrillons. Ainsi, des services ont été externalisés et confiés à des prestataires extérieurs.

Les dépenses de fonctionnement comprennent principalement les charges à caractère général et les dépenses de personnel. Elles contiennent aussi les dépenses obligatoires et le versement des subventions aux associations.

Le premier poste de dépense reste les services à destination de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse (activités scolaires comprises).



3 %



€	BP 2019	CA 2019*	CA 2019 / BP 2019	BP 2020	BP 2020 / BP 2019
Dépenses réelles de Fonctionnement	18 775 627	1 758 6335	-6,3%	18 788 904	+0,07%
Charges de personnel	11 033 015	10 460 651	-5,2%	11 100 000	+ 0,6%
Charges à caractère général	5 667 815	5 470 362	-3,5%	5 553 680	- 2,0%
Autres	1 567 297	1 323 322	-15,6%	1 630 224	+ 4,0%
Frais financiers	507 500	332 000	-34,6%	505 000	- 0,5%

*estimation

Dépenses réelles de fonctionnement stables



Les dépenses de personnel => 11,1 M€

(auxquelles on retire les atténuations de charges de 35K€ au titre des remboursements de Sécurité Sociale et de mutuelle pour certains arrêts des agents)

- Premier poste budgétaire en dépense
- Représente près de 59 % des dépenses de fonctionnement

Les efforts réalisés ces dernières années (rationalisation des remplacements d'agents, recherche systématique d' « économies », mise en place de délégations de service public,...) ont permis de réduire ces dépenses de 11,6 % entre 2014 et 2019 tout en maintenant un service public de qualité à destination des Carrillons.

=> Pour 2020, il a été tenu compte d'un glissement vieillesse technicité de 2% et des procédures de recrutements (détaillées p21)



MASSE SALARIALE

Evolution Chapitre 012		Variation
CA 2014	11,835 M€	
CA 2015	11,741 M€	
CA 2016	11,080M€	11 60/
CA 2017	9,803 M€	- 11,6%
CA 2018	10,371 M€	
CA 2019	10,461 M€	
BP 2020	11,100 M€	+ 6,1%

Recrutements:

- Un ingénieur voirie (arrivé en octobre 2019)
- Deux agents techniques (Salle des fêtes)
- Deux ASVP (Police Municipale)



Les charges à caractère général sont proposées pour un montant de 5,55 M€, soit en légère baisse par rapport au BP 2019.

=> poursuite des efforts de rationalisation

Les charges à caractère général rassemblent la plupart des frais nécessaires à l'exécution des services publics. Elles comprennent les contrats des différents prestataires (frais de nettoyage, rémunération des délégataires...), les frais d'entretien des locaux et bâtiments (petites réparations), et les achats de petits matériels et fournitures ...

=> Pour 2020, les crédits ont été ajustés en fonction des nouveaux marchés (Restauration scolaire, Ménage, Copieurs, Espaces verts, Éclairage public)



CHARGES A CARACTERE GENERAL

Charges à c	Variation	
CA 2014	5,612 M€	
CA 2015	4,786 M€	
CA 2016	4,374 M€	
CA 2017	4,859 M€	- 10,6%
CA 2018	4,945 M€	
CA 2019* (BP 2019 : 5,668 M€)	5,017 M€	
BP 2020	5,553 M€	+ 10,7% BP/CA
*estimation		-2,0% de BP/BP

Renouvellements de marchés :

• Restauration scolaire, Ménage, Copieurs, Espaces verts, Éclairage public...



FOCUS CHARGES A CARACTERE GENERAL

Dépenses par article (Charges à caractère général)	BP 2019	Estimé CA 2019	Variation CA/BP 19	BP 2020	Variation BP20 / CA19
Contrats de prestations de services	1 713 830 €	1 676 500 €	-2,18 %	1 696 750 €	1,21 %
Frais de nettoyage des locaux	350 000 €	356 000 €	1,71 %	350 000 €	-1,69 %
Énergie – Électricité - Gaz	565 000 €	612 000 €	8,32 %	590 000 €	-3,59 %
Locations mobilières	268 413 €	275 000 €	2,45 %	222 830 €	-18,97 %
Frais de télécommunications	120 000 €	129 000 €	7,50 %	110 000 €	-14,73 %



Les subventions aux associations => 138 K€

Les subventions aux associations sont ajustées en légère hausse, suite à des demandes spécifiques, dont la demande du jumelage pour 5,5K€ (qui intervient tous les 2 ans). Les associations participent au dynamisme et à l'attractivité de la ville et contribuent fortement au « mieux vivre » à Carrières.

L'enveloppe globale du budget est supérieure aux attributions de la délibération présentée en séance car la commune prévoit une réserve de crédits pour accompagner les projets des coopératives scolaires qui seront affectées plus tard dans l'année en fonction des demandes.

La subvention versée au CCAS => 91 K€

Chaque année, la ville verse une subvention au CCAS. En 2019, la subvention proposée était de 91 K€. Il est proposé de la maintenir à cette hauteur.



Les atténuations de produit et les autres dépenses obligatoires : 1,496 M€ Elles constituent des dépenses obligatoires, imposées par la loi. Parmi elles :

- Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
- => Prudence adoptée -> maintien au niveau du BP 2019 : **460K€**Pour mémoire, il est à rappeler que la contribution de Carrières su Seine a fortement augmenté ces dernières années. Elle est en effet passée de 16 K€ en 2012 à 430 K€ en 2019.
- Les contingents communaux et participations obligatoires au service incendie (SDIS)

Ils permettent de financer les services de secours. Cette enveloppe augmente chaque année pour tenir compte de l'évolution des coûts du service. Il est proposé d'inscrire le montant déjà notifié, c'est-à-dire **521 K€**.



AUTRES

CHARGES DE GESTION COURANTE

€	BP 2019	BP 2020
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	128 000 €	138 493 €
SUBVENTION CCAS	91 000 €	91 000 €

AUTRES DEPENSES OBLIGATOIRES

€	BP 2019	BP 2020
LOI SRU *	80 000 €	80 000 €
FPIC	460 000 €	460 000 €
Amendes de Police	Nouveauté	6 860 €
SDIS	Notifiée 515 810 €	521 000 €

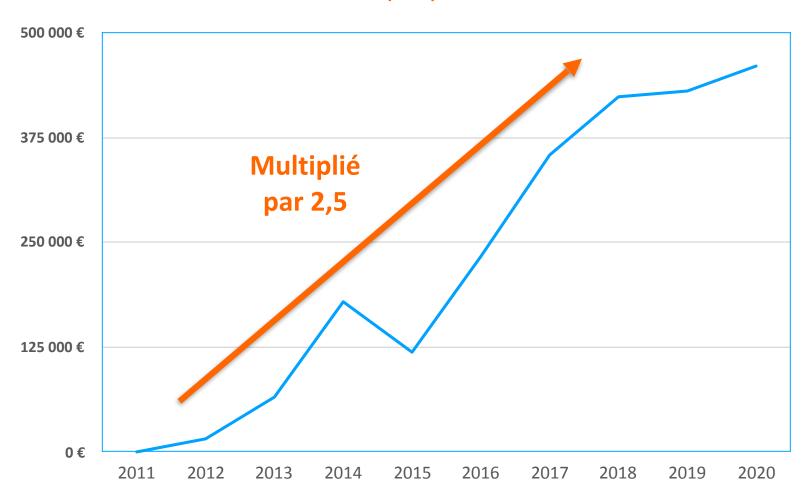
(*Estimé - pour mémoire CA 2019: 51 459€)

FRAIS FINANCIERS

€	BP 2019	BP 2020
Intérêts de la dette	500 000 €	500 000 €



FOND NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)



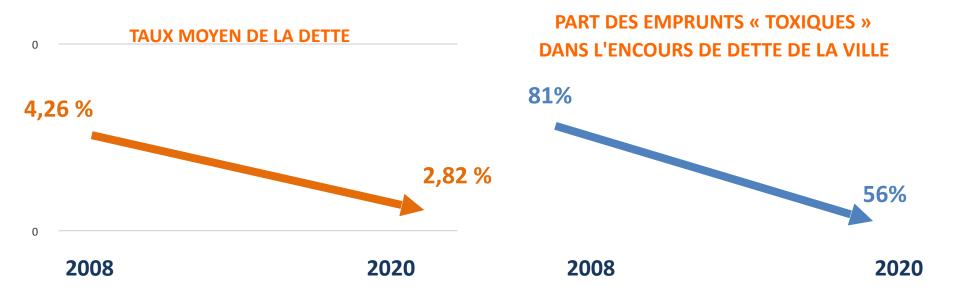


Les frais financiers (part intérêts de la dette) => 500 K€

Depuis 2007, la présence de deux emprunts toxiques dans l'encours de dette faisait peser un risque important sur les frais financiers de la ville. Ainsi, chaque année, par prudence, la ville inscrit environ 500 K€ de dépense sur ce chapitre. Il s'agissait notamment de garantir que la ville est prête à faire face à une brutale dégradation des taux.

DETTE





Encours de la dette : 9.6 M€ au 01/01/2020

Hors Dexia : 4,2 M€

Composition : 6 emprunts dont 2 structurés

Maturité moyenne : 7 ans et 10 mois Durée résiduelle : 13 ans et 11 mois

UNE CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT 31/12/2019 DE 3,75 ANS



Section d' INVESTISSEMENT

BP 2020

SECTION D'INVESTISSEMENT



€	BP 2019	BP 2020	
Recettes réelles d'Investissement	+ 3 123 364	+ 4 380 000	
Hors dette nouvelle			
 Hors opération DEXIA 			
Dépenses réelles d'Investissement		11 050 100	
 Hors opération DEXIA 	- 10 907 942	- 11 058 106	
= Besoin d'autofinancement	- 7 784 578	- 6 678 106	
Autofinancement 2019 (=> Fonctionnement)	+ 933 215	+ 990 132	
= Emprunt d'équilibre	- 6 851 363*	- 5 687 974	

L'endettement net (Emprunt – remboursement 2020) serait donc de 4,97 M€

^{*} Pour mémoire, la ville n'a pas contracté d'emprunt en 2019



Les dépenses d'investissement => 11,058 M€ couvrent :

- Le remboursement du capital de la dette 713 K€ (hors DEXIA)
- Les dépenses d'équipement (études, acquisitions, travaux...)
- Quelques dépenses annexes 50K€

Les dépenses d'équipement => 10,295 M€ (cf focus page 36)

- = Les dépenses liées à la conservation et à l'amélioration du patrimoine existant
- Sur les bâtiments : les dépenses inscrites au budget primitif ont été retenues en fonction de critères de priorité (la sécurité, la vétusté par exemple)
- Sur les moyens : informatique, véhicules, mobilier...

Les projets majeurs

Les nouveaux investissements concernent soit la création d'équipements neufs, soit la rénovation lourde d'équipements existants. Il est rappelé que la réalisation de projets d'envergure nécessite des études préalables, qui peuvent prendre plusieurs mois puis des travaux souvent pluriannuels. C'est pourquoi, sur certains projets, seules les études seront proposées au vote cette année, sur d'autres les crédits des phases 2 ou 3.



€	BP 2019	BP 2020
Dépenses réelles d'Investissement	10 907 942	11 058 106
Dépenses d'Equipement	9 117 660	10 295 106
Remboursement dette	1 662 282	713 000
Autres	128 000	50 000
Dexia	8 000 000	8 000 000
Dépenses d'Ordre	11 000	11 000
	18 918 942	19 069 106

2019:

• Remboursement d'un emprunt « In Fine » d'1 M€



DEPENSES D'EQUIPEMENT FOCUS REPORTS INVESTISSEMENTS (inscrits au Budget Supplémentaire)

REPORTS (€)	
Travaux récurrents	188 141,88
Informatique	45 618,94
Office restauration	38 526,09
Scolaire	103 996,85
Crédits d'intervention du CTM	884 428,92
Opérations majeures	2 758 572,50
Vidéoprotection	265 080,89
Centre médical	266 512,80
Réhabilitation J Prévert	1 664 053,70
Remplacement sols Amandiers	351 752,80
Extensions Amandiers - MOE	211 172,31
Voirie - Enfouissement Eclairage public	825 679,63
TOTAL GÉNÉRAL	4 656 822,93



FOCUS INVESTISSEMENTS BP 2020

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	BP 2020
Travaux généraux	847 156,00
Bâtiments	196 156,00
Espaces verts -Environnement - Gargiennage	321 000,00
Informatique	330 000,00
Opérations majeures	4 627 000,00
Tennis couvert + Club house Amandiers + Tribune	1 100 000,00
Centre médical	1 400 000,00
Réhabilitation J Prévert phase 2 regroupement	1 000 000,00
Presbytère	350 000,00
VidéoProtection	277 000,00
Halle Carnot	500 000,00
Voirie - Enfouissement - Eclairage Public (EP)	2 366 000,00
Colombiers - Enfouissement, Eclairage Public, Voirie	975 000,00
Bezons - Enfouissement, Eclairage Public	230 000,00
Port-Bertrand - Eclairage Public, Voirie	285 000,00
Cesarine Ballagny - Enfouissement	200 000,00
Autres travaux (études, hydrants, mobilier urbain)	676 000,00
Urbanisme - Acquisitions foncières (dont 1,8M€ pour Rives de Seine)	2 240 940,00
Autres services (mobilier, équipements)	214 010,00
TOTAL GÉNÉRAL	10 295 106



FOCUS PRESBYTERE





FOCUS AMANDIERS - Tribunes, Club House





FOCUS AMANDIERS - Tennis couverts





FOCUS RIVES DE SEINE





SYNTHESE INVESTISSEMENTS 2020

Travaux généraux	847 156,00
Opérations Majeures	4 627 000,00
Voirie - Enfouissement - Eclairage Public	2 366 000,00
Urbanisme - Acquisitions foncières	2 240 940,00
Autres services (mobilier, équipements)	214 010,00
TOTAL 2020	10 295 106,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT



Les dépenses d'investissement sont financées majoritairement par des ressources propres (FCTVA,TA), des recettes affectées (les subventions) et, éventuellement par des recettes exceptionnelles (les cessions).

Un emprunt d'équilibre est prévu en attente de l'affectation du résultat 2019.

Le Fonds de compensation de la TVA = 1 M€

Le FCTVA, calculé à partir des dépenses d'investissement réalisées en N-1, est une source de financement importante pour les nouveaux investissements. Elle correspond peu ou prou à la TVA que récupère la ville sur les dépenses d'investissements éligibles au fonds.

La taxe d'aménagement (TA) = 80K€

Elle s'applique aux demandes d'autorisations (permis de construire, déclarations préalables). C'est une recette particulièrement volatile et très difficile à anticiper avec précision. Par prudence, il est proposé d'inscrire au BP 2020 le même montant qu'au BP 2019, soit 80 K€.

Les cessions = 375K€

Une opération de cession immobilière estimée à 375 K€ et correspondant à la vente d'une parcelle rue A. Briand est prévue. Ces recettes exceptionnelles permettent de financer les opérations d'investissement, en limitant au maximum le recours à l'emprunt

RECETTES D'INVESTISSEMENT



Les subventions = 2,877 M€

Les financements sont recherchés avec une volonté d'optimisation selon les politiques définies par les partenaires potentiels.

- 1. Etat (J Prévert, Vidéo protection, Véhicules électriques)
- 2. Région (Vidéo protection, Amandiers)
- 3. Département (Centre Médical, Skate parc, J Prévert, Amandiers, Voirie)
- 4. CAF (crèches)

RECETTES D'INVESTISSEMENT



€	BP 2019	BP 2020
Recettes réelles d'Investissement	3 123 364	4 380 000
• Ventes	1 480 000	375 000
 Subventions 	940 364	2 877 000
• FCTVA (taux de 16,404%)	600 000	1 000 000
• Autres	103 000	128 000
Emprunt / Emprunt d'équilibre	14 851 363 <mark>*</mark>	13 687 974*
Dotations aux amortissements /Opé. Ordre	571 000	667 113
Virement de la section de fonctionnement	373 215	334 019
	18 918 942	19 069 106

^{*} Dont 8 000 000 € soumis au résultat du contentieux Dexia

EMPRUNT



PRÉVISIONNEL	2020 (€)
Emprunt d'équilibre	- 5 687 974
+ Excédents 2019 estimés	+ 5 828 501
- Reports de dépenses 2019	- 4 656 822
+ Reports de recettes 2019	+ 495 682
Besoin d'emprunt réel	- 4 020 613



BUDGET ASSAINISSEMENT DE PRESTATIONS DE SERVICES

FONCTIONNEMENT &
INVESTISSEMENT

BUDGET ASSAINISSEMENT DE PRESTATIONS DE SERVICES



€	2020
Fonctionnement	155 000 €
Investissement	0€
Budget total	155 000€

Fonctionnement:

Recettes: Redevance d'assainissement collectif (155k€),

Dépenses : Reversement à la CASGBS de la redevance

Investissement:

Dépenses : aucune dépense n'est prévue en dehors de la DSP

A noter qu'une subvention du département de 13 405€ reste à percevoir.

La CASGBS prend en charge le remboursement de la dette et l'amortissement => transfert de la dette et de l'actif

La commune règle la quote-part des eaux pluviales sur son budget principal et la CASGBS lui refacture (ajustement à prévoir sur l'AC suite aux travaux de la CLECT) 47

FINANCEMENT



Opérations réelles	Projet de budget 2020
Recettes de fonctionnement (a)	155 000 €
Dépenses de fonctionnement (b)	155 000 €
Epargne brute (c = a - b)	0 €
Dépenses d'investissement (d)	0 €
Recettes définitives d'investissement (e)	0 €
Besoin de financement (f = d - e)	0€
Besoin d'emprunt (g = f - c)	0 €





CONSEIL MUNICIPAL du 2 février 2020

Merci de votre attention...

